



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnes âgées

Question écrite n° 71888

Texte de la question

M. Philippe Briand attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie sur les préoccupations exprimées par certains médecins généralistes quant à leurs moyens d'intervention au sein des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Il semble en effet que l'exclusion de ceux-ci soit envisagée, au profit des médecins coordonnateurs qui pourraient ainsi devenir prescripteurs. Compte tenu du temps et de l'attention que nécessite le suivi des résidents d'un EHPAD, les praticiens veulent avoir l'assurance qu'ils pourront continuer à soigner leurs patients et, inversement, que ces derniers pourront conserver leur médecin traitant. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui apporter des précisions sur les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71888

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Famille, personnes âgées et autonomie

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 décembre 2014](#), page 10638

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)